

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

Présents : Julie MONTCOUQUIOL, Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Maxime MICHEL, Jacques COESNON, Didier TERRIER, Roland DUQUEUX, Emilie LAVOREL, Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Jessica DA COSTA, Henri MASSON, François RIGNOT, Christelle COUFFI

Représentés : Nadia DERRIEN-MOLLIER (par Jacques COESNON), Philippe CLERJON (par Emilie LAVOREL)

Absents : ---

Secrétaire de séance : Maxime MICHEL

Ordre du jour :

- Minute de silence en hommage à Samuel PATY, Professeur d'Histoire-Géographie, en charge de l'enseignement moral et civique au Collège du Bois d'Aulne à CONFLANS-SAINTE-HONORINE, assassiné le 16 octobre 2020
- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 octobre 2020
- Délibérations :
 - * Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
 - * Projet de régularisation des emprises foncières et de réalisation de travaux d'élargissement et de redressement de la Voie Communale n° 1 dite « Route de Proméry » - Consignation de l'indemnité d'expropriation de Monsieur François BERTHERAT
 - * Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) – Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2019
 - * Décision modificative n° 2 – Exercice 2020
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h30.

Madame le Maire invite les Membres de l'Assemblée à se lever afin d'observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY, Professeur d'Histoire-Géographie, en charge de l'enseignement moral et civique au Collège du Bois d'Aulne à CONFLANS-SAINTE-HONORINE, assassiné le 16 octobre 2020.

Monsieur Maxime MICHEL est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 05 octobre 2020 fait l'objet d'une remarque de Monsieur Henri MASSON relative aux informations diverses (8°/Vie de la Commune-8.1. 1^{er} novembre) : il serait judicieux de préciser que la quête, effectuée par le Souvenir Français, permet une visite d'un lieu de mémoire, tel que le Cimetière de Morette, le Plateau des Glières, le Mémorial d'IZIEU, ... par les enfants de l'école.

Cette remarque est acceptée et le compte-rendu sera modifié en conséquence. Il est ensuite adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1°/ Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Préalablement à l'examen de la délibération, plusieurs points sont évoqués :

- questions abordées pendant les séances

Monsieur Henri MASSON rappelle qu'elles peuvent être posées par écrit. Est-il aussi possible de le faire à l'oral ?
Madame le Maire confirme que des questions peuvent être posées à l'oral pendant les séances, conformément au projet de règlement annexé ;

1°/ Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal (suite)

- commissions communales

il est demandé si les Conseillers Municipaux, non-membres d'une commission, peuvent être destinataires des dates de réunion afin d'assister à celles-ci en auditeurs libres.

Madame le Maire indique que cette procédure sera systématiquement appliquée ;

- expression des représentants de la minorité au sein du Conseil Municipal dans le bulletin d'informations municipal

Monsieur François RIGNOT fait remarquer qu'une seule page est prévue.

Madame le Maire rappelle les obligations légales et apporte quelques précisions ;

- votes à bulletin secret

il est demandé de préciser la procédure à suivre si un vote à bulletin secret est réclamé par un ou plusieurs Conseillers Municipaux.

Ce point doit être vérifié. Un avenant au règlement sera alors examiné lors d'une réunion du Conseil Municipal.

- concernant l'article 20 (votes)

il est demandé pourquoi les abstentions ne sont pas comptées. Une réponse sera apportée lors de la prochaine réunion du Conseil.

Il est ensuite procédé au vote.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2131-1 et suivants ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son chapitre 1^{er} du titre II du livre I de la deuxième partie de la partie législative ainsi que ses articles L.2121-8, L.2122-8, L.2122-17, L.2122-23, L.2143-2, D.2121-12 et L.2312-1 ;
- **Considérant** que, conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 1.000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;
- **Considérant** l'installation du Conseil Municipal lors de sa séance du 25 mai 2020, suite aux Elections Municipales du 15 mars 2020 ;
- **Considérant** que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée Locale ;
- **Vu** le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2020/2026, ci-annexé ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

↳ **approuve** le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de CUVAT pour le mandat 2020/2026, tel qu'annexé à la présente délibération ;

↳ **autorise** Madame le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

suffrages exprimés	15
* pour	11
* contre	03
* abstentions	01

2°/ Projet de régularisation des emprises foncières et de réalisation de travaux d'élargissement et de redressement de la Voie Communale n° 1 dite « Route de Proméry » - Consignation de l'indemnité d'expropriation de Monsieur François BERTHERAT

- **Vu** le Code de l'Expropriation et notamment l'article R.323-8 ;
- **Vu** la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique engagée à l'encontre de Monsieur François BERTHERAT, propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 3979 (résultant de la division cadastrale de la parcelle section A n° 1246) d'une superficie de 44 m², en vue du projet de régularisation des emprises foncières et de réalisation de travaux d'élargissement et de redressement de la Voie Communale n° 1 dite « route de Proméry » ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2017-0021 portant déclaration d'utilité publique du projet en date du 02 mars 2017 ;
- **Vu** l'ordonnance d'expropriation rendue le 16 septembre 2019 valant transfert de propriété au profit de la Commune de la parcelle cadastrée section A n° 3979 d'une superficie de 44 m² ;
- **Vu** l'indemnité d'expropriation d'un montant de 105.60 euros (acquisition de la parcelle pour 88.00 euros et indemnité de remplacement pour 17.60 euros), notifiée à Monsieur François BERTHERAT le 05 décembre 2018 ;
- **Considérant** que Monsieur François BERTHERAT n'a pas fourni son relevé d'identité bancaire (RIB) après y avoir été invité par courrier en date du 30 septembre 2019 ;
- **Considérant** que la Commune entend prendre possession des lieux dans les délais autorisés par la Loi ;
- **Considérant**, en conséquence, qu'il y a lieu de procéder à la consignation de l'indemnité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

↳ **décide** de consigner, à la Caisse des Dépôts et Consignations, le montant correspondant à l'indemnité d'expropriation, à savoir la somme de 105.60 euros afin de prendre possession de l'immeuble un mois après la consignation ;

2°/ Projet de régularisation des emprises foncières et de réalisation de travaux d'élargissement et de redressement de la Voie Communale n° 1 dite « Route de Proméry » - Consignation de l'indemnité d'expropriation de Monsieur François BERTHERAT (suite)

- ↳ **autorise** Madame le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire ;
- ↳ **précise** que des crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	15
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	---

3°/ Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) – Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPOS) 2019

Madame le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non-Collectif.

Lecture faite, elle invite le Conseil Municipal à émettre son avis et ses remarques éventuelles sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ↳ **approuve** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) ;
- ↳ **déclare** que ce rapport est consultable en Mairie ;
- ↳ **dit** que ce rapport, annexé à la présente délibération, sera déposé auprès de la Préfecture de la Haute-Savoie.

suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	15
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	---

4°/ Décision modificative n° 2 – Exercice 2020

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les modifications de crédits suivantes :

Objet	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre <i>Article</i>	Somme	Chapitre <i>Article</i>	Somme
Charges à caractère général <i>Autres services extérieurs</i>	011 6288	63.20 63.20		
Charges exceptionnelles <i>Autres charges exceptionnelles</i>			67 6718	63.20 63.20
Total de la section de fonctionnement		63.20		63.20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** les modifications de crédits indiqués ci-dessus.

suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	15
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	---

Madame le Maire rappelle que l'intégralité des textes des délibérations est consultable et affichée en Mairie.

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Commission « Communication »

La prochaine réunion aura lieu le 13 novembre 2020 à 18h30 avec, pour objectif, un point sur l'avancement du bulletin d'informations municipal.

2°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

La prochaine réunion aura lieu le 10 novembre 2020 à 9h00.

3°/ Commission « Finances »

La prochaine réunion aura lieu le 27 novembre 2020 à 18h00.

4°/ Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 27 novembre 2020 à 19h00.

- 4.1. La mise en place du nouveau protocole sanitaire, à l'école et dans les services périscolaires, a nécessité des adaptations au niveau de la cantine et de la garderie, afin de respecter au mieux les directives ministérielles. Du fait des nouvelles obligations sanitaires, le conseil d'école a été annulé (report possible) ainsi que la réunion entre les représentants des parents d'élèves et la Mairie ; cette dernière se fera, pour le moment, par échange de courriels.
- 4.2. Le projet d'extension de l'école se poursuit : les préfabriqués devraient être déplacés pendant les vacances de février.

5°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

5.1. Urbanisme

La Commission s'est réunie le 02 novembre 2020 et a émis les avis suivants :

5.1.1. Déclarations Préalables

- * MOUTHON Sébastien pour réalisation d'une piscine
parcelle cadastrée section A n° 3398 – 605, chemin des Crêts des Crêts
demande de pièces complémentaires
- * Grands Champs Immobilier pour une division de terrain
parcelles cadastrées section A n° 2044/2047/2048/2651/2652 - Route de Tettachenaz
demande de pièces complémentaires
- * COFFRE Stéphane pour la rénovation des toitures de la maison et d'un abri de jardin
parcelle cadastrée section A n° 2514 – 22, chemin de Paradis
avis favorable
- * BOUCHET Philippe pour le remplacement d'une clôture
parcelles cadastrées section A n° 2476/2477/2483 – 440, route de Cluchina
demande de pièces complémentaires
- * CHARVET-QUEMIN Marie-Pierre pour la pose d'une pergola
parcelles cadastrées section A n° 1170/2611 – 170, route de Ferrières
demande de pièces complémentaires

5.1.2. Permis de Construire

- * GODDARD Adrien/LAMY Mélanie pour la construction d'une maison
parcelle cadastrée section A n° 3944 - Route de Ferrières
demande de pièces complémentaires

Information : le 16 novembre 2020 débutera une intervention pour des études et investigations géotechniques relatives à la construction de bâtiments de logements Route de Burgaz (à côté de l'Hôtel-Restaurant Les Sapins).

5.2. Travaux

5.2.1. Route des Voisins

- * La Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES a procédé au changement de l'abribus au lieu-dit « Les Voisins ».
- * Les travaux avancent normalement. Le goudronnage pourrait intervenir fin novembre-début décembre.

5.2.2. Route des Caves

Trois sociétés ont été consultées.
Les réponses seront analysées lors de la prochaine réunion de la commission.

5.2.3. Route de Ferrières

Le Département a fait réaliser, le 29 octobre 2020, la réfection des enrobés « du Chemin des Emerys au ralentisseur à hauteur de la Route de Tettachenaz ».

5.2.4. Route de Proméry

Une réunion de présentation du projet précédemment préparé aura lieu le 16 novembre 2020 à 18h00.

5.2.5. Peinture sur la voirie

Des devis ont été réalisés par trois entreprises pour des travaux au printemps 2021.

5.2.6. Fibre optique

Suite à la réunion du 03 novembre dernier, en visioconférence, avec la société Covage, il s'avère que la commercialisation est ouverte, dès maintenant, auprès des opérateurs suivants : Coriolis, K-net, Nordnet, Ozone et Videofutur.

Pour Orange, elle devrait intervenir dans quelques semaines.

Pour SFR et Bouygues Telecom, elle devrait intervenir début 2021.

5.2.6. Fibre optique (suite)

Pour Free, la convention avec Covage n'est pas encore signée ce qui induit une prévision de disponibilité dans le second semestre 2021.

5.3. Gestion du patrimoine

5.3.1. Salle polyvalente

Il a été convenu de demander des devis, aux trois sociétés consultées en juillet, pour l'ensemble des ouvertures afin de préparer le budget 2021.

5.3.2. Aménagement de la Commune

Lors du prochain mandat, le Conseil Municipal comptera 19 membres.

Par conséquent, la salle de réunion du Conseil s'avèrera trop petite. Il est donc nécessaire, dès à présent, d'étudier comment remédier à cette problématique.

Il conviendra, également, d'examiner l'évolution indispensable du stationnement aux abords de l'école suite à son extension.

6°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

6.1. Un projet de Pumptrack goudronné (parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés) est à l'étude. Ce type d'installation est polyvalent : trottinettes, skateboard, vélos, ...

Un chiffrage est en cours ainsi qu'une réflexion sur l'installation possible.

6.2. Toutes les activités sont interdites dans la salle polyvalente, hormis seules relatives aux services périscolaires : cantine et garderie, en raison de la situation sanitaire actuelle et des dernières mesures gouvernementales en vigueur.

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL ou les élus concernés.

1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES

1.1. Station d'épuration (STEP)

La STEP d'ALONZIER-la-CAILLE arrivera très prochainement à saturation, plus tôt que les objectifs initiaux de 2025. Une réunion a eu lieu le 28 octobre dernier avec les Communes concernées et la CCPC afin de trouver des solutions.

1.2. ZAE des Voisins

Une réunion de travail est prévue le 15 décembre 2020 avec le Grand Annecy pour faire le point sur l'avancement de ce dossier.

1.3. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Une information est faite concernant le transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES à la date du 1^{er} juillet 2021. Un projet de délibération sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

2°/ Cérémonie du 11 novembre

Les directives sont les suivantes :

- public interdit,
- pas de porte-drapeaux,
- présents : le Maire, un ou deux Adjointes, le Président de l'UNC (Union Nationale des Combattants) Alpes Saint-Martin-Bellevue et un membre,
- lecture du message du Ministère,
- dépôt d'une gerbe,
- minute de silence.

3°/ Association « Allo StopAlcool »

Madame le Maire fait part des remerciements adressés pour l'attribution de la subvention 2020.

4°/ COVID-19

Un contact a eu lieu avec les personnes inscrites dans le registre communal.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sera réunira le 11 novembre prochain pour l'organisation du suivi des personnes à risque.

Un appel a été fait pour d'éventuels volontaires au sein du Conseil Municipal pour aider les membres du CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 07 décembre 2020 à 19 heures 30**

Séance levée à 20h55